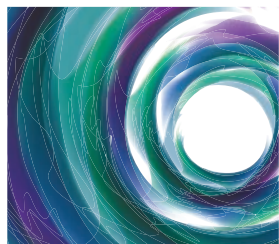


POLLUTIONS ET ENTREPRISES



Pollutions et entreprises

Vers la mise en place d'approches holistiques

Avril 2026

EPE
Entreprises pour
l'Environnement

Vers la mise en place d'approches holistiques

Les travaux menés avec les entreprises membres de l'Association française des Entreprises pour l'Environnement (EPE) ces quatre dernières années dans la Commission Santé-Environnement ont permis de mettre en évidence les leviers et limites liés à la réduction de l'exposition aux pollutions issues des activités industrielles des entreprises et de leurs produits et services. Une approche holistique du type *One Health* ou *nexus* semble être la plus efficace et durable pour améliorer à la fois la santé humaine, animale et des écosystèmes.

9 millions

de décès prématurés
par an dans le monde
causés par la pollution

75%

des maladies émergentes
sont liées à des facteurs
environnementaux, dont
la pollution

Plus de

10 000

substances chimiques
différentes peuvent entrer
dans la composition des
plastiques

EPE

Entreprises pour
l'Environnement

www.epe-asso.org



Scannez pour accéder
à la publication

Une réglementation parfois imprécise en raison de connaissances scientifiques limitées

► Connaissance parfois insuffisante sur la **composition chimique de certains produits**, y compris par les entreprises elles-mêmes et leurs fournisseurs.

► **Manque, pour partie, d'outils harmonisés de mesure de la toxicité** humaine et de l'écotoxicité, notamment pour les polluants émergents.

► **Incertitudes scientifiques** concernant l'impact environnemental et sanitaire de certaines substances (ex : microplastiques, PFAS, nanomatériaux) et les « effets cocktails » de substances.

► **Absence de valeurs de référence** pour les polluants émergents, non réglementés : les entreprises doivent définir **leurs propres seuils** qui peuvent être obsolètes lorsque la réglementation évolue.

► **Complexité des filières de collecte et de recyclage des plastiques** : manque d'attractivité

économique, difficultés de collecte et de recyclage, enjeux de traçabilité et de disponibilité des gisements, enjeux technologiques et manque de débouchés pour les matières plastiques recyclées. Les pouvoirs publics jouent un rôle essentiel dans la structuration de filières de recyclage économiquement viables : soutiens financiers et réglementation en faveur de l'économie circulaire. Le cadre réglementaire instable de ces dernières années n'encourage pas le développement de ces filières.

► **Manque de visibilité sur certaines réglementations à venir** (ex : plastiques, PFAS), qui fragilise les actions en amont et dès la conception des produits, qui nécessitent pourtant des **investissements**, parfois difficilement mobilisables et du **temps** de recherche et de développement.

Des leviers actionnables par les entreprises ou le secteur bancaire

► Contribution à une **meilleure connaissance des substances et des pollutions** classiques et émergentes en enrichissant les bases de données.

► Engagements accrus en matière de **transparence** sur la composition des produits, accompagnés d'efforts pédagogiques envers les clients, les consommateurs et les autorités.

► Agir **en amont**, dès la **conception** des produits/services – **renoncer** et/ou **substituer** certaines substances/matériaux, réduire l'impact général du produit – est le plus efficace.

► Développer des **collaborations** dans les secteurs et chaînes de

valeur, avec les pouvoirs publics, les scientifiques, les associations, les ONG, les experts est un levier puissant **d'accélération** pour la mise en œuvre d'action **de réduction de l'exposition** aux pollutions classiques et émergentes (en amont comme en aval des sources d'émission).

► **Dépasser et/ou anticiper la réglementation** pour aller plus loin dans la réduction des émissions, en particulier pour les polluants émergents qui ne disposent pas encore de réglementation et pour les sites de production situés en dehors de l'Union européenne ou d'autres pays aux normes environnementales et sanitaires contraignantes.

► Déployer des **instruments financiers** qui visent à inciter les entreprises à adopter des démarches vertueuses allant dans le sens de la réduction de l'exposition aux pollutions classiques et émergentes : renoncement ou substitution de certains composés chimiques, développement de filières de collecte et de recyclage de déchets plastiques, méthodes alternatives à l'agriculture conventionnelle pour réduire les intrants chimiques... Ces mesures sont développées par les investisseurs pour **éviter les actifs échoués et prévenir les risques réputationnels et juridiques**.

La progressive mise en place d'approches holistiques du type nexus ou *One Health* dans les modèles d'affaires

Réduire l'exposition aux pollutions est un levier essentiel pour protéger à la fois la santé humaine, les écosystèmes et la résilience économique des entreprises. Les enjeux environnementaux ne peuvent plus être traités isolément : tout est **interconnecté** (cf. modèle des limites planétaires).

Élargir les réflexions liées à la réduction de l'exposition à des **approches intégrées** du type *One Health*, « nexus » ou les enseignements tirés de l'étude ETE 2030⁽¹⁾ d'EPE, permettrait la mise en place de solutions plus **robustes et résilientes**.

La mise en œuvre est toutefois complexe, car ces différents sujets sont **difficiles à lier** à la fois sur le plan scientifique, analytique (ACV, métriques) et réglementaire (fragmentation des textes).

Les entreprises ont de nombreux autres paramètres à prendre en considération (économiques, réglementaires, financiers, humains, technologiques...) et leurs parties prenantes n'ont pas

toutes les mêmes attentes, celles-ci pouvant parfois être contradictoires (ex : profit et rentabilité à court terme versus des investissements à long terme pour restaurer un espace naturel).

Les exemples cités dans cette brochure montrent que de plus en plus d'entreprises membres d'EPE s'engagent dans ce type de démarche et modifient leurs modèles d'affaires sous la pression de leurs investisseurs ou de leurs clients, mais aussi pour préparer leur entreprises à faire face à des enjeux environnementaux complexes à venir.



(1) EPE, « Étape 2030 de la transition écologique », décembre 2023.